

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2016

Le Forum National de la Facture Electronique et des Marchés Publics Électroniques (FNFE-MPE) s'est officiellement constitué en association loi 1901 le 14 Avril dernier, afin de promouvoir fortement un usage performant et pragmatique de la facture électronique et des flux inter-entreprises dématérialisés, avec un accent fort vers les PME.

En activité depuis 2012, où il s'était formé en miroir du Forum Européen multipartite créé suite à la décision du 2 novembre 2010 de la Commission Européenne, en relation avec la Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique), ce Forum est devenu un acteur incontournable sur le sujet et regroupe plus d'une trentaine d'adhérents.

Parmi eux, on retrouve des entreprises et leurs représentants (ENGIE, EDF, Saint-Gobain, le CMCIC, Le MEDEF, l'Assemblée Permanente des Chambre de Métiers et de l'Artisanat...) mais aussi des offreurs de services ou de solutions. Il est également ouvert aux administrations. Le FNFE-MPE est présidé par Cyrille Sautereau, dirigeant d'Admarel Conseil et Président du CLEEP, expert et acteur de la facture électronique depuis 20 ans, assisté par deux vice-présidents, Vincent Barbey pour le MEDEF et Cédric Lecolley pour GS1 France.

Le passage au statut associatif, octroyant une existence juridique, était indispensable pour donner au Forum les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Une nécessité rendue critique par l'actualité.

En effet, à compter du 1er janvier 2017, l'ensemble du secteur public sera dans l'obligation d'accepter des factures électroniques. Les entreprises seront progressivement obligées, à partir de 2017 pour les plus grandes, de les lui transmettre sous cette forme. La Loi Macron crée également un cadre fortement incitateur pour l'acceptation de la facture électronique entre entreprises. De nombreux éléments, réglementaires et normatifs, restent à définir ou à préciser, ainsi que la formalisation de bonnes pratiques pour faciliter ce déploiement. C'est le rôle de ce Forum : organiser la concertation des acteurs sur les normes, standards et moyens nécessaires pour accompagner la diffusion de la facture électronique dans les entreprises et entités publiques, tout en communiquant sur les bonnes pratiques et les modalités de mise en œuvre.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et en particulier de la Direction Générale des Entreprises, le FNFE-MPE est force de propositions aussi bien au niveau français qu'europpéen.

Pour Cyrille Sautereau, Président du FNFE-MPE : *« Le développement de la facturation est un élément clef de la compétitivité de nos entreprises tant du point de vue de leur digitalisation, que de leur performance, de la gestion du poste client et des délais de paiement. Toutes les entreprises ou entités publiques intéressées sont invitées à rejoindre le FNFE-MPE pour participer aux travaux et contribuer au déploiement de la facture électronique en France au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques. »*

#### Contact :

FNFE-MPE, [www.fnfe-mpe.org](http://www.fnfe-mpe.org)

Président : Cyrille Sautereau

[Cyrille.sautereau@fnfe-mpe.org](mailto:Cyrille.sautereau@fnfe-mpe.org)

+33 6 07 53 32 85